

Présents :

Représentants parents : Mme Besnault - M. Bugnicourt - Mme Gazet-Debarnot - Mme Imbert - M. Leclerc - Mme Moisan.

Représentants municipalité : Mme Alvarez Flores, *Adjointe au Maire de Cormery* - Mme Audoin, *Adjointe au Maire de Cormery*.

DDEN : M. Meunier.

Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme Delafont.

Membre du RASED : Mme Corbel.

Enseignants : - Mme Dufour - Mme Fenayon (*Directrice*) - Mme Guindeuil - Mme Jaunâtre - Mme Olivieri - M. Pelluard - Mme Rimbault.

Absents excusés :

M. Campagne, *Maire de Cormery*.

Mme Olivieri est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école (le mardi 9/06/16).

Le procès-verbal est approuvé.

2- Résultats des élections des Représentants de parents d'élèves et rôle du Conseil d'école.

Les élections des Représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2016. Le taux de participation des parents était de 55.97%.

Les Représentants de parents élus sont parmi les titulaires : M. Bugnicourt - Mme Afonso - Mme Besnault - Mme Debarnot - Mme Imbert - M. Leclerc - Mme Moisan ; suppléants : M. Baroen - Mme Beaujault - Mme Grattet - Mme Lucas.

Les membres de droit au Conseil d'école sont :

- les enseignants de l'école (dont le directeur)
- M. le maire OU son représentant
- un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal
- le DDEN du secteur (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)
- autant de parents que de classes élus par l'ensemble des parents d'élèves.
- un maître du RASED qui intervient sur l'école.

Chacun des membres de droit dispose d'une voix en cas de vote.

D'autres personnes peuvent assister aux séances du conseil d'école avec voix consultative si elles sont susceptibles d'éclairer un des points de l'ordre du jour.

Après le conseil, la Directrice de l'école dresse un procès-verbal qui est consultable sur le panneau d'affichage.

Le conseil d'école est constitué pour une année.

Les Représentants de parents d'élèves aident dans la relation familles-école notamment en transmettant avant le Conseil d'école une liste de questions des familles.

Le Conseil d'école toutefois ne répond pas aux questions concernant la pédagogie menée dans les classes. Seuls les sujets concernant le fonctionnement de l'école sont abordés.

Enfin, le Conseil d'école composé d'enseignants, d'élus et de représentants des parents, n'échange qu'à partir d'un ordre du jour soumis à chaque partie suffisamment à l'avance pour être préparé. Aucune réponse à une question communiquée après la diffusion de l'ordre du jour ne sera donnée car il faut permettre à chaque partie présente un temps de concertation et de réflexion avant d'apporter une réponse.

3- Organisation générale de l'école : effectifs, répartition, équipe pédagogique.

PS/MS : $17 + 9 = 26$ Mme Dufour.

MS/GS : $20 + 8 = 28$ Mme Jaunâtre.

GS/CP : $15 + 10 = 25$ Mme Boéro et Mme Barat Charpentier le mardi uniquement.

CP/CE1 : $20 + 6 = 26$ élèves M. Pelluard qui sera remplacé par Mme Toupin fin janvier jusqu'à la fin de l'année.

CE1/CE2 : $18 + 7 = 25$ Mme Rimbault.

CE2/CM1 : $7 + 18 = 25$ Mme Fenayon et Mme Olivieri le jeudi et un mercredi par mois.

CM2 : 23 élèves Mme Guindeuil et Mme Olivieri uniquement le vendredi.

TOTAL : 178 élèves

Mme Bardou, Emploi Vie Scolaire, assure une assistance administrative auprès du directeur et aide à l'encadrement des élèves. Après 5 années de travail au sein de l'école, le contrat non renouvelable de Mme Bardou prendra fin le 11 décembre 2016.

Mmes Bellaloum, Gourlot et Tessier assurent la fonction d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap.

4- Prise en charge des élèves en difficulté.

Mme Corbel, membre du RASED présente le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés. Il est composé de trois enseignants spécialisés lesquels interviennent sur l'école de Cormery pour prendre en charge des élèves de façon individuelle ou en petits groupes.

Mme Vignol, maître G, spécialisée dans l'aide rééducative peut intervenir auprès d'élèves présentant des difficultés liées au comportement.

Mme Lecomte, psychologue scolaire, peut être directement contactée par les parents sans attendre une demande des enseignants.

Mme Corbel, maître E, aide les élèves sur des difficultés dans les apprentissages notamment en mathématiques et français.

Les interventions des membres du Réseau ont lieu après concertation avec l'enseignant de l'élève et les parents de ce dernier.

En dehors des prises en charge individuelles, le RASED depuis le mois de septembre intervient pour des actions spécifiques au sein de l'école :

-Observation des élèves de MS (maître G) et constitution de groupes de prévention.

-Ateliers philosophiques (maître G et psychologue scolaire), 1 heure par semaine, auprès des élèves de CM1.

Par rapport à la difficulté scolaire le travail dans le cadre des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) peut être une réponse pour une difficulté précise à un moment donné.

Les APC peuvent également accompagner les élèves dans leur travail personnel ou bien elles peuvent viser à proposer une activité prévue par le projet d'école.

Dans l'école ce temps d'activité a lieu de 11h30 à 12h00 avec un groupe d'élèves choisi par les enseignants.

5- Règles et Sécurité dans l'école :

● Modifications et vote du règlement intérieur.

L'équipe enseignante a apporté quelques modifications au règlement intérieur existant. Après relecture le règlement est adopté à l'unanimité.

Concernant les changements d'horaires de l'école depuis la rentrée de septembre les familles souhaitent connaître les effets sur les apprentissages du matin. L'équipe enseignante répond qu'il est trop tôt pour faire un bilan.

Concernant la gestion de la pause méridienne les Représentants de la Mairie expliquent qu'au restaurant scolaire les classes s'enchaînent moins rapidement, il y a un meilleur accompagnement des élèves pour déjeuner. Trois ATSEM et une bénévole sont présentes pour les élèves de maternelle.

Dans la cour 3 adultes salariés (un employé de la commune, un animateur de l'ESVV et un animateur de la Farandole) sont présents. Ils constatent une ambiance moins bruyante. Il n'y a pas plus d'incidents par rapport aux années antérieures.

Le nombre d'inscrits au restaurant scolaire est stable : 145 inscriptions recensées en mai 2016 contre 147 en septembre 2016. Il y a cependant 20 à 25 inscrits supplémentaires par rapport à l'année 2014-2015.

La question de savoir si le déroulement plus serein de la pause déjeuner se répercute sur le comportement des élèves en classe a été posée. L'Ecole souligne qu'un temps de remise au calme est nécessaire à 13h30.

● Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

Il s'agit d'un plan qui présente les dispositions prises par l'établissement face à un accident naturel, technologique ou une intrusion extérieure.

Ce plan a pour objectif de permettre à l'équipe éducative de mettre en sécurité tous les élèves en cas d'accidents majeurs en attendant l'arrivée des secours.

Chaque année, le PPMS est réactualisé en fonction des spécificités de l'école, transmis à M. le Maire et à l'Inspection Académique. Il est également transmis au Préfet pour que les secours aient connaissance des lieux en cas d'intervention.

Le PPMS a été mis à jour pour les activités périscolaires le jeudi 29 septembre 2016 en présence des personnes en charge de la restauration, des NAP, de La Farandole et de la directrice de l'école.

Trois exercices doivent être réalisés au sein de l'école au cours de cette année scolaire. Le premier exercice pour la mise en pratique du PPMS en cas d'intrusion extérieure a eu lieu lundi 17 octobre 2016. Le bilan de cet exercice réalisé au sein de l'école sur le temps scolaire est satisfaisant.

La mise en sécurité des élèves en cas d'intrusion nécessite des aménagements comme l'installation d'un signal spécifique pour la reconnaissance d'une intrusion extérieure dans l'école. Les Représentants de la Mairie expliquent qu'un devis de 1 000 euros pour l'installation d'une alarme sonore sera étudié. La suggestion d'une alarme lumineuse est avancée par M. le DDEN.

Les Représentants de parents d'élèves soulignent que l'installation devra également concerner le bâtiment de la restauration scolaire et de La Farandole.

Le protocole de mise en sécurité face à une intrusion extérieure prévoit de pouvoir s'enfermer. Ainsi l'Ecole s'est interrogée sur la pose de verrous sur chaque porte de classe. Cette installation ne serait pas recevable par la commission de sécurité. Toutefois la pose d'un verrouillage type boutons moletés conviendrait.

Le PPMS est un plan différent de l'organisation adoptée en cas d'évacuation.

Au mois de septembre chaque classe a été soumise à un exercice de ce type. Il s'est bien déroulé.

Les Représentants de la Mairie ajoutent que le mardi 8 novembre (sur le temps périscolaire) un exercice d'évacuation en cas d'incendie aura lieu en présence de M. le Garde champêtre.

6- Vie périscolaire : la restauration scolaire.

Les Représentants des parents d'élèves interviennent sur la qualité des repas souvent critiqués par les enfants.

Les Représentants de la Mairie soulignent qu'une rencontre a eu lieu au mois de juin entre l'un des responsables du groupe Convivio (fournisseur) et le personnel de la restauration. Depuis cette rencontre, une plus grande variété sur les desserts et les fromages comme ce fut

demandé est respectée. Aussi une meilleure qualité en général est observée. Lorsqu'un plat ne fonctionne pas, il est signalé au fournisseur que cet aliment ne doit plus être livré.

Une nouvelle rencontre est prévue le jeudi 10 novembre avec le fournisseur pour continuer à échanger.

Les Représentants de la Mairie expliquent que les Elus viennent régulièrement déjeuner au restaurant scolaire en s'installant avec les enfants pour tester les repas.

Les Représentants de parents soulignent que les sauces masquent le goût et la présentation ne permet pas aux enfants de reconnaître ce qu'ils consomment.

Les Représentants de la Mairie expliquent que le grammage imposé peut influencer sur l'aspect de la viande. A propos de la traçabilité des aliments ils expliquent que la demande de mettre en place des circuits courts est suivie concernant les fruits et légumes.

Enfin Mesdames les Elues soulignent que l'allongement de la pause méridienne offre aux employées une plus grande disponibilité pour inciter les enfants à goûter tous les aliments.

7- La coopérative scolaire.

La mandataire de la coopérative, Madame Dufour, prend la parole pour exposer les comptes.

Le solde était de 2 073 euros au mois de septembre.

Les versements volontaires des familles ont permis de déposer 2 900 euros. L'équipe enseignante remercie les familles pour leur participation.

En ce premier trimestre les dépenses sont l'abonnement à CANOPE, l'affiliation à l'OCCE, le spectacle de Noël pour les classes de PS à CP, enfin la participation des élèves aux séances Ecole et Cinéma.

L'école enregistrera la recette de la vente des photos au mois de novembre.

8- Les travaux et aménagements : le verrouillage du portillon rouge - la rénovation des toilettes côté élémentaire – la présence des pigeons – l'accès à la classe de GS/CP.

Avant chaque période de vacances, l'Ecole remet à la Mairie une liste des petits aménagements et travaux à prévoir. Ceux-ci sont à chaque fois pris en compte et en grande partie réalisés. L'équipe enseignante remercie M. le Maire, les conseillers et les employés qui œuvrent pour ces prises en charge.

Parmi celles-ci il y a eu au mois de septembre la réorganisation de l'ancienne salle informatique. La Mairie a fait évacuer le vieux matériel et elle a fait ôter l'installation électrique présente. De nouvelles tables de travail plus petites ont été conçues. Cette salle (située au dernier étage du bâtiment élémentaire) est désormais un lieu de travail spacieux très utile pour les travaux de groupe menés par exemple avec les membres du Réseau. La salle a été rebaptisée « Salle Réseau ».

Cependant l'Ecole expose que depuis septembre 2 015 un travail ne trouve pas de solution : le verrouillage automatique du portillon rouge. Compte-tenu du contexte actuel qui donne la priorité à la sécurité la Directrice insiste sur le caractère prioritaire de cette réparation. Les Représentants de la Mairie expliquent que le fermoir a été changé, mais cela ne permet toujours pas le verrouillage. Un devis avec un fermoir ventouse a été demandé. Cependant M. le Maire souhaite attendre une réponse aux demandes de subventions adressées à l'Etat pour faire face aux nouvelles mesures de sécurité. Mesdames les Elues expliquent être parfaitement conscientes de l'obligation de sécurité et précisent que le souhait de la pose d'un visiophone a été satisfait.

Les Représentants des parents d'élèves demandent un bilan global (avec historique) pour les travaux des toilettes qui sont annoncés à chaque conseil d'école mais ne sont toujours pas entrepris depuis 2 ans.

Mesdames les Elues expliquent qu'en 2015, la commission Enfance et jeunesse s'est saisie du dossier. Cependant les deux artisans qui ont réalisé les devis n'ont ensuite plus répondu aux sollicitations de la Municipalité. La décision d'embaucher un maître d'œuvre fut prise mais ce choix n'a pas obtenu l'accord unanime des Elus. L'un d'entre eux s'est porté volontaire pour une réalisation au cours de l'été 2016 mais cela n'a pas abouti. C'est actuellement M. le maire qui se charge du dossier. Le dernier devis s'élève à 50 000 euros contre 36 000 euros de budget initialement prévu.

M. le DDEN signale que les demandes de travaux écrites dans l'enquête menée en septembre 2015 ont été réalisées. L'Ecole ajoute que les petits travaux sont en effet pris en compte. La Municipalité expose que 7 437 euros ont été dépensés pour les différents aménagements signalés. 4 500 euros ont été nécessaires pour repeindre la salle BCD et 3 400 euros pour le démoussage du préau.

Concernant les actions mises en œuvre par la Mairie pour la dépigeonnisation une première intervention d'un professionnel a eu lieu le 13 octobre. Celle-ci a permis la capture de 60 pigeons.

9- Projets pédagogiques pour l'année scolaire 2016-2017.

Le projet d'école qui s'applique pour cette année 2016-2017 est le même que l'année précédente et il sera en vigueur jusqu'en 2018.

L'équipe enseignante s'est réunie le 29 juin 2016 pour déterminer les actions à mener en fonction des objectifs du projet d'école.

Concernant l'axe 1 *Favoriser la réussite de tous les élèves*, l'équipe enseignante poursuit l'utilisation d'outils (mis à jour au cours de l'année précédente) qui circulent de la PS au CM2 pour une meilleure connaissance et prise en charge des besoins de chaque élève. Dans ce même axe la recherche du développement des démarches d'apprentissages existe. Les élèves des classes de CE1/CE2 et CM2 poursuivent la pratique du problème de la semaine. En maternelle la construction de parcours de motricité variés et progressifs existe pour permettre à chaque élève d'évoluer sur un plan moteur.

A propos de l'axe 2 *Travailler en équipe pour assurer la continuité des apprentissages de la Maternelle au Collège*, l'équipe enseignante se réunit régulièrement en Conseil de cycle pour assurer la liaison GS-CP et pour créer des progressions concernant les apprentissages sur tout un cycle.

Enfin, pour l'axe 3 *Créer un climat scolaire favorable aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves*, on distingue la volonté de développer les valeurs morales et civiques.

-L'école participera aux cérémonies commémoratives comme l'année passée pour les élèves de CP au CM2.

-L'école souhaite au printemps organiser un cross sur le terrain près du camping.

-Les compétences en tant que piéton et cycliste seront travaillées et déboucheront sur la passation d'un permis.

-L'école a un projet Tri et récupération avec une animatrice de tri employée de la CCLD.

-Enfin dans cette volonté de développer les valeurs morales et civiques l'équipe enseignante a choisi un thème annuel commun à l'école : LE CINEMA

Pour favoriser l'ouverture culturelle, sportive et numérique,

-l'école crée une chorale.

-Chaque classe dispose d'un ENT (Espace Numérique de Travail). Cela nécessite un certain équipement numérique dans l'école. La Mairie a doté l'école de 6 ordinateurs portables pour compléter la classe mobile et d'un vidéoprojecteur. Un budget de 2 124 euros a été alloué à l'équipement numérique.

-Les élèves fréquentent la BCD de l'école (repeinte l'été dernier).

Pour favoriser les relations avec les parents,

-l'école a présenté aux familles une exposition sur le thème « Orange » dans les salles d'arts plastiques à l'occasion des élections des représentants de parents d'élèves le 7 octobre 2016.

-Des portes ouvertes sur toutes les salles de l'école auront lieu le 23/05/2017 de 16h30 à 19h15. A cette occasion l'exposition de travaux scientifiques réalisés dans chaque classe sera présentée.

Parole à Mme Rimbault :

Les 21 et 23 septembre, les élèves de l'école élémentaire sont allés à une exposition de sculptures et peintures à la chapelle de la Vierge à Cormery.

Les œuvres contemporaines ont permis l'enthousiasme et la libre interprétation des élèves. L'équipe enseignante salue la pertinence de cette exposition.

Parole à Mme DUFOUR

Le spectacle de Noël (financé par la coopérative scolaire) intitulé « Neige » proposé aux élèves de PS au CP sera le 8 décembre.

Les élèves de Maternelle participeront également aux séances de cinéma proposées par le programme Maternelle au Cinéma.

Parole à Mme BOERO :

Côté élémentaire les classes participent à Ecole et Cinéma. La classe de GS/CP suivra les séances de cycle 2 et pourra alors visionner Ernest et Célestine, les Pionniers du Cinéma et Jiburo. Les élèves de cycle 3 découvriront Le tableau, Les pionniers du Cinéma et Wadjda.

Parole à M. Pelluard :

Les élèves de CP, CE1 et CE2 (inscrits dans la classe de Mme Rimbault) participeront aux séances de natation qui débiteront le 6 janvier 2017 et se termineront le 24 mars 2017.

Les élèves de CP seront divisés en deux groupes et alterneront leur présence à la piscine et en classe une semaine sur deux.

Parole à Madame Guindeuil :

La classe de CM2 a un projet classe de neige à la Bourboule (en Auvergne) du lundi 6 au vendredi 10 mars 2017. Les élèves seront accueillis au Centre Les Pinsons la Marjolaine.

Le programme du séjour comprend le ski de descente, un baptême en traîneau, une sortie en raquettes, la découverte du biathlon et la connaissance des risques en montagne.

Le coût du séjour par élève est de 434 euros.

La subvention de 1 500 euros adressée à la Mairie a été votée en Conseil municipal le 31 août 2016. L'équipe enseignante remercie la Municipalité pour leur soutien dans ce projet.

Pour compléter le financement, les élèves et leurs enseignantes adresseront différentes demandes de subventions (au Conseil Général, à l'OCCE).

Une soirée « Le Noël de Jacques Prévert » sera organisée le 16 décembre 2016 au sein de l'école. Tous les élèves de la PS au CM2 interpréteront des chants et proposeront à la vente leurs créations réalisées en classe.

La coopérative scolaire pourra céder 600 euros pour le projet de la classe de CM2.

Enfin une participation de 200 euros par famille sera demandée.

Les dates des prochains Conseils d'Ecole sont le jeudi 16 mars 2017 et le jeudi 8 juin 2017.

Conseil d'école levé à 21h07.

La secrétaire,
Mme C. Olivieri

La directrice,
Mme E. Fenayon.